

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB
OBJET

Constitution de
provision pour
risques contentieux

N° D_173_2023 (Direction des Finances)

L'an deux mil vingt-trois, le 04 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 28 novembre deux mil vingt-trois et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JÉGO, Mme ZAIDI, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. BELEK représenté par M. DERVILLEZ, Mme ADANUR représentée par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. FELLAH représenté par M. REGUIG, Mme IN représentée par M. ESPARRAGA, M. MEBARKI représenté par M. LEMOINE, M. POUVESLE représenté par Mme CORNEILLAN, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY.

Secrétaire de séance : M. STUTZ

DATE
D'AFFICHAGE

05 décembre 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

28

.....

Conformément à la réglementation, il convient de constituer une provision pour risques contentieux conformément à la procédure en cours ci-dessous :

- Dossier 2309606 : requête de la Commune devant le tribunal administratif tendant à l'annulation de l'avis des sommes à payer émis le 26 juin 2023 et notifié le 18 juillet suivant à la Commune, valant titre exécutoire en vue du recouvrement de la facture n°20230000049 d'un montant de 398 802,30 euros émise par le Syndicat Intercommunal des Transports de Montereau et de ses Environs

Dans l'attente de l'issue de cette procédure, il convient de constituer une provision pour risque contentieux du montant total réclamé, soit 398 802.30 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)

.../...

- **DE CONSTITUER** une provision pour risque contentieux d'un montant total de 398 802.30 € suite à la requête sus visée.
- **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires à la présente décision seront inscrits au compte 6815 de la DM2 budget Ville.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "James Chéron".

James CHÉRON